



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le

RN162

Étude du parti d'aménagement entre Laval et Château-Gontier

Concertation publique

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a engagé les études préalables à la déclaration d'utilité publique de la mise à 2 X 2 voies de la RN162 entre Laval et Château-Gontier. Cette étude d'un montant de 600 000 €, cofinancée par le Conseil régional des Pays de la Loire à hauteur de 40% et le Conseil général de la Mayenne à hauteur de 10%, a pour objectif de définir les caractéristiques de l'aménagement et de produire un dossier d'étude d'impact préalable à une déclaration d'utilité publique.

La procédure prévoit une concertation publique formalisée, régie par les dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme.

Cette concertation **qui se déroulera pendant 7 semaines et demie, du 21 novembre 2011 au 11 janvier 2012**, vise à recueillir les avis de la population, des différents organismes et collectivités sur les options d'aménagement proposées et analysées pour la mise à 2X2 voies de la RN162 entre Laval et Château-Gontier.

A l'issue de la concertation, il s'agira pour l'État de retenir une option pour poursuivre les études avec plus de précision et de définir une emprise associée à un Projet d'Intérêt Général (PIG).

Trois options de partie d'aménagement sont proposées :

- Option n°1 : voie de type autoroutier au statut de voie express (110 km /h ; échangeurs dénivelés)
- Option n°2 : artère interurbaine avec statut de voie express (110 km /h ; giratoires tous les 3 km)
- Option n°3 : artère interurbaine sans restriction d'usage (90 km /h ; tous types de véhicules)

Le dossier de concertation propose une comparaison thématique (technique, environnementale, socio-économique...) des différentes options basée sur une étude des fonctionnalités et enjeux du territoire concerné.

Le périmètre d'étude du projet concerne 7 communes (du Nord au Sud) :

- Entrammes
- Maisoncelles du Maine
- Villiers-Charlemagne
- Loigné sur Mayenne
- Fromentière
- Azé
- Château-Gontier

Sur l'ensemble de ces communes et pendant la durée de la période de concertation, une exposition permanente ainsi qu'un registre seront mis à la disposition du public dans chaque mairie.

Les riverains, mais également toutes les personnes concernées ou intéressées par l'aménagement, ont la possibilité de venir consulter le dossier et de consigner leurs observations.

Une réunion publique à laquelle est invité l'ensemble de la population est également prévue. Elle se déroulera à Villiers-Charlemagne, Espace Corail, 5 Rue de la Tour d'Auvergne, le jeudi 15 décembre 2011 à 18h30.

Après avoir recueilli les avis des différents acteurs pour la fin du mois de janvier 2012 , l'État dressera un bilan de cette concertation au cours du premier trimestre 2012 et l'adressera pour avis aux 7 communes concernées.

A l'issue de cette consultation, l'État constituera au cours de l'été 2012 un bilan définitif de la concertation qui synthétisera l'ensemble des observations formulées. Il sera mis à disposition du public dans les sept mairies concernées pour une durée de deux mois.

Contacts presse :

Nicolas Favrel
Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement
et du Logement des Pays de la Loire
Division maîtrise d'ouvrage
Téléphone : 02 53 46 57 35 fax : 02 53 46 57 27
Mail : nicolas.favrel@developpement-durable.gouv.fr